

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-1140/SG/CG relatif un à des concessions définitives de parcelles de terrains domaniaux.

n° 75-1140/SG/CG

Ministère
MINISTERE DE FINANCENuméro JO
n° 13 du 10/07/1975Date de publication
11 juin 1975Date du numéro
10 juillet 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Il est fait concession définitive aux bénéficiaires dénommés ci-dessous, de la parcelle de terrain figurant en regard de leur nom dans le tableau ci-après. Art. 2.— Les mutations au Livre foncier seront effectuées sur réquisition de chaque concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de la date de notification du présent arrêté. Art. 3.— Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies au nom et à la diligence des concessionnaires dans les délais réglementaires.